

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE ZÉRO DÉCHET

JUIN 2019

**COMMISSION PARLEMENTAIRE
LES ENJEUX DE
RECYCLAGE ET DE
VALORISATION LOCALE
DU VERRE**

Avis de l'AQZD

CTE – 008M
C.P. – Enjeux de
recyclage et de
valorisation locale
du verre





CRÉDITS

Rédaction : Geneviève Griffin, Laure Mabileau, Marion Nuss et Emilie Tremblay Potvin

SIEGE SOCIAL

Association québécoise Zéro Déchet
4437 rue Wellington
Montréal, H4G 1W6
info@aqzd.ca
www.aqzd.ca





SOMMAIRE

- 01** **L'ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE ZÉRO
DÉCHET (AQZD)**
- 02** **MISE EN CONTEXTE**
- 03** **LES 5R PLUTÔT QUE LES
3RV**
De l'ajout d'un R
- 04** **LE RECYCLAGE... OU LA
RÉCUPÉRATION?**
- 05** **MOINS DE MATIÈRES
PREMIÈRES**
- 06** **L'ÉTAT DU VERRE AU
QUÉBEC**
La solution actuelle
Des solutions proposées pour recycler le
verre
L'option de la consigne: la solution à
privilégier
Les critiques à la consigne
Pour conclure sur l'état du verre au Québec
- 07** **DES EXEMPLES
INSPIRANTS: ILS SONT
PASSÉS À L'ACTION**
- 08** **CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS**

1 - L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)

L'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) a été fondée le 24 mars 2017 par un groupe de citoyennes et citoyens engagés individuellement dans une démarche de réduction des déchets et souhaitant agir à plus grande échelle. En portant au niveau collectif leurs actions et en partageant avec leurs pairs leur démarche, les ressources existantes et les solutions accessibles, les membres de l'Association démontrent qu'il est possible d'avoir à la fois un discours et un impact positifs pour créer le changement et le rendre réalisable.

À l'automne 2017 s'est tenue la première édition du Festival Zéro Déchet, projet fondateur de l'Association, créée par des citoyens et pour des citoyens. Depuis octobre 2017, l'Association rayonne aux quatre coins de la province par le biais de projets innovateurs et se positionne comme figure experte du zéro déchet. Elle a consolidé et anime une communauté zéro déchet grandissante qu'ont rejoint de nombreux membres, notamment à la suite des différentes éditions du Festival Zéro Déchet.

L'Association souhaite accompagner et rythmer l'engouement actuel pour le mouvement zéro déchet et souhaite rejoindre le plus de citoyens possible afin de rendre accessibles pour l'ensemble de la société québécoise les pratiques de réduction à la source.

L'Association souhaite abaisser les obstacles perçus par le grand public dans la lutte aux changements climatiques en arborant un discours positif, inclusif et porté sur les solutions. Depuis environ cinq ans, le mouvement zéro déchet a en effet démontré que cette nouvelle approche permettait d'atteindre des objectifs importants tout en attirant un nombre sans cesse grandissant de citoyens.

Dans le cadre du mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement sur les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre, l'AQZD représente une voix et un point de vue citoyen. Il n'y a plus aucun doute sur la mobilisation mondiale en faveur de meilleures pratiques environnementales et le Québec n'y fait pas exception, bien au contraire. À cet égard, l'AQZD est un organisme ayant une vision horizontale: elle évalue les données existantes et formule ses positions en fonction des initiatives ayant un impact réel, positif et concret. Pour l'AQZD, chaque petit pas compte, et notre mémoire, *retirer le verre du bac*, s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

2 - Mise en contexte

Le déploiement du mode de vie zéro déchet, que l'on observe depuis un peu plus de cinq ans aujourd'hui, démontre un engouement citoyen à poser des gestes concrets pour l'environnement en passant par la réduction à la source.

Aujourd'hui devenu un véritable mouvement de société, le zéro déchet rejoint de plus en plus de gens. Nous tenons ici à souligner que l'Association québécoise Zéro Déchet est une preuve de cette mobilisation et de cet intérêt croissants de la population. En deux ans, un groupe de citoyens

a porté bénévolement la mise en place d'une association en même temps que deux événements d'envergure au Québec (les deux éditions de son Festival Zéro Déchet) et que bien autres projets¹. Notre Festival joue un rôle moteur dans le développement de cette philosophie et dans l'éducation de la population pour la réduction des déchets à la source. La croissance de la participation au Festival en est d'ailleurs une preuve éloquente: la première édition a vu quelque 7 000 curieux se déplacer et la seconde plus de 11 000.

Les citoyens et citoyennes impliqués dans notre association démontrent la force de leurs convictions à militer et agir pour la protection de l'environnement, en plus d'être des ambassadeurs et ambassadrices pour des politiques publiques hautement (plus) ambitieuses sur le plan environnemental.

Parallèlement, on observe depuis près d'un an un mouvement plus large sur la question climatique : l'été caniculaire et les îlots de chaleur de l'île de Montréal ont concrétisé à l'esprit de plusieurs les effets des changements climatiques déjà ressentis au Québec. La démission du ministre français de l'Environnement, Nicolas Hulot, a quant à elle donné le ton à la campagne électorale provinciale 2018, qui a elle-même engendré un mouvement social écologique, ponctué notamment par le Pacte pour la transition et par la création d'une série de manifestations via des rassemblements dits *La Planète s'invite au parlement*. La pression médiatique n'est pas retombée depuis et, aujourd'hui, c'est entre autres la jeunesse qui porte haut et fort la question de l'urgence climatique.

Cette mobilisation sur la question climatique et le développement du mouvement zéro déchet démontrent bien l'inquiétude du grand public vis-à-vis de ces questions et surtout, sa volonté d'agir. Des changements sont attendus de la part des entreprises et la pression est de plus en plus forte sur elles ainsi que sur les instances gouvernementales, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales, afin qu'elles participent à mettre en place des changements durables.

Les citoyens savent qu'ils peuvent changer les choses. Mais ils savent qu'ils ne peuvent être seuls à mettre l'épaule à la roue : le gouvernement doit adopter des changements et mettre en place des solutions qui sauront gagner la confiance du public parce qu'elles sont créatives, positives et viables à long terme.

3 - Les 5R plutôt que les 3RV

Depuis plusieurs années, le Québec base sa politique de gestion des matières résiduelles (et ses communications) sur le concept des 3RV. Le concept des 3RV est une hiérarchie basée sur les abréviations des quatre façons de réduire le gaspillage de nos ressources et en favorisant la durée de vie des produits.

¹ Association québécoise Zéro Déchet (AQZD) - Rapports annuels : <https://www.aqzd.ca/a-propos/>.

Il s'agit donc de privilégier, dans l'ordre, les actions suivantes² :

1. **R**éduction à la source : réduire sa production de déchets en diminuant l'achat de produits non nécessaires ou les produits à usage unique.
2. **R**éemploi : répéter l'utilisation d'un produit pour prolonger sa durée de vie (par soi ou par un tiers).
3. **R**ecyclage : transformer une matière en un nouveau produit qui ressemble à son produit l'origine ou en un nouveau produit.
4. **V**alorisation : transformer une matière résiduelle afin d'obtenir une nouvelle matière, ou encore de l'énergie.

Ce n'est qu'après avoir envisagé, dans l'ordre ci-dessus, toutes ces solutions pour se départir de nos matières résiduelles qu'on pourra songer à l'élimination sécuritaire (par enfouissement ou incinération) des déchets restants.

Dans le contexte des changements climatiques, il est primordial de toujours considérer les actions les plus hautes dans la hiérarchie des 3RV pour réduire l'empreinte carbone et les émissions de gaz à effet de serre associés aux biens et matières résiduelles. Ainsi, plus la solution est haute dans la hiérarchie des R, moins l'impact négatif sur l'environnement est grand³.

Et en ce sens, la philosophie des 3R rejoint celle du zéro déchet, une sorte d'entonnoir qui débute avant tout par le fait de refuser.

De l'ajout d'un R

Le mouvement zéro déchet repose sur l'ajout d'un R à la traditionnelle hiérarchie bien connue de la gestion des matières résiduelles : *refuser*. Le but est de réduire de manière significative la production de déchets à la source en évitant la surconsommation. L'ajout de ce concept nouveau à la hiérarchie démontre bien la volonté de ce mode de vie de prioriser l'action en amont de la création du déchet, comme étant la meilleure façon de limiter notre impact sur l'environnement.

Le mouvement zéro déchet préfère les 5R aux 3RV traditionnels⁴ :

1. **R**efuser ce dont nous n'avons pas besoin;
2. **R**éduire ce dont nous avons besoin;
3. **R**éutiliser ce que nous consommons et que nous ne pouvons ni refuser ni réduire;
4. **R**ecycler ce qui reste;
5. **C**omposter (du terme « rot » en anglais).

Certains ajoutent même à cette hiérarchie d'autres déclinaisons – telles que réparer! – et ce, toujours du haut vers le bas, selon le principe d'un entonnoir. Bref, il est non seulement *possible*, mais nécessaire d'aller plus loin que la simple intégration du recyclage dans notre gestion des déchets.

² Environnement et lutte contre les changements climatiques - 3RV :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2005/0512-3rv.htm>

³ Co-Eco.org - Les 3RV, qu'est-ce que c'est? : <http://www.co-eco.org/section.php?p=92>

⁴ Béa Johnson, Zéro déchet - L'histoire incroyable d'une famille qui a réussi à limiter ses déchets à moins de 1 kg par an, Les Éditions Transcontinental, Montréal, 2014, 400 p.

4 - Le recyclage... ou la récupération?

Si les mouvements citoyens poussent à aller plus loin que les traditionnels 3RV, la réalité de la gestion des matières résiduelles, elle, nous pousse à parler d'un autre R : la récupération. En effet, depuis de nombreuses années, le Québec met en place des objectifs de *recyclage* des matières dans ses différents plans de gestion des matières résiduelles, qu'ils soient au niveau municipal ou au niveau des MRC par exemple. Or, les bilans et analyses nous renseignent plutôt sur les données de *récupération*⁵. Il y a toutefois une différence fondamentale entre *recyclage* et *récupération*.

Le bac de recyclage que nous connaissons aujourd'hui devrait plutôt s'appeler bac de récupération. Il permet certes de récupérer de la matière, mais celle-ci peut prendre soit le chemin du recyclage, ou encore celui de l'enfouissement. À l'heure actuelle, déposer un item dans le bac n'assure pas au citoyen son recyclage. Les données sur le taux de recyclage réel du verre récupéré le démontrent un peu plus bas. La majorité du verre récupéré au Québec n'est pas recyclé : en 2015 sur les 159 000 tonnes de verres récupérés seulement 14 % du verre a été recyclé. La majorité ayant été envoyée à l'enfouissement du verre est jetée à la poubelle ou dirigée vers des sites d'enfouissement à grands frais.⁵

Quelle différence entre récupération et recyclage ? La consigne est un système de récupération qui permet la collecte de matières avec un haut niveau de qualité. À l'issue de la récupération de la matière, celle-ci est soit réemployée ainsi ou recyclée (avec un taux de recyclage inégalé).

En somme, aujourd'hui, au Québec, mettre son verre dans le « bac bleu » ne garantit en rien que celui-ci sera récupéré ou recyclé. Il est primordial de s'assurer que le système de récupération du verre permettra de détourner complètement le verre de l'enfouissement et que celui-ci sera réemployé et/ou refondu pour respecter la hiérarchie des R.

5 - Moins de matières premières

Le recyclage et la revalorisation réels du verre auront d'autres bénéfices que de sortir cette matière des sites d'enfouissement, dont notamment celui d'**abaisser la pression sur les matières premières**. Premier ingrédient du verre, le sable constitue désormais un nouvel enjeu dans la course aux matières premières. Il s'agit d'une matière fortement convoitée qui se raréfie notamment en raison de son extraction massive et de son exploitation intensive. Les conséquences sont entre autres la perte des plages, l'érosion des sols, la disparition des îles, etc.^{6,7}

⁵ TVA Nouvelles - Du verre récupéré finit à la poubelle : <https://www.tvanouvelles.ca/2018/02/05/86--du-verre-recupere-finit-a-la-poubelle>

⁶ Good Planet - Sable Enquête disparition <https://www.goodplanet.info/debat/2016/05/03/sable-enquete-disparition/>

⁷ Sable vert - Disparition du sable: <http://www.sable-vert.com/le-sable>

Dans un monde où nous avons une quantité limitée de ressources, nos besoins toujours croissants en matières premières nous démontrent une évidence : l'extraction des matières premières est à proscrire dès que la situation le permet afin d'abaisser la pression sur les écosystèmes.

Ainsi, **avoir pour objectif la refonte du verre** aurait pour effet de diminuer la pression que nous exerçons sur les matières premières, nous renvoyant de facto à la hiérarchie des 3RV. L'objectif premier est donc de réduire l'extraction de matières premières à son maximum en permettant le réemploi des contenants et le recyclage de la matière pour qu'elle soit introduite à nouveau dans le cycle, et ce, aussi longtemps que possible.

Le verre est une matière des plus intéressantes dans le cycle de vie des matières résiduelles : il est possible de le refondre à l'infini pour le réintroduire dans la chaîne, et ce, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter un certain pourcentage de matière première (contrairement au plastique ou au papier, par exemple). Cette caractéristique du verre est une opportunité à saisir : préconisons donc de tirer profit de cette capacité du verre et ayons comme objectif commun la refonte du verre pour en faire... du verre!

Certaines solutions mises de l'avant par différents acteurs proposent la transformation du verre en d'autres produits. Bien que certains puissent trouver cette idée séduisante au premier abord, agir ainsi a pour effet direct de sortir le verre du cycle de vie des matières résiduelles. La création de nouveau verre demandera donc nécessairement l'extraction de matières premières pour réintroduire la matière nécessaire dans le cycle, alors que la ressource en elle-même existe déjà.

Le but du recyclage est de garder les matières dans le cycle de production le plus longtemps possible (et dans le cas du verre, potentiellement à l'infini !) pour éviter d'extraire des matières premières. Quand une matière récupérée est recyclée une seule fois, on parle de recyclage bas de gamme. Nommons à titre d'exemple l'utilisation de verre récupéré dans des filtres de piscine, pour remblayer des routes ou comme abrasif. Le recyclage bas de gamme coûte cher à l'environnement, en plus d'être contraire à la logique économique.

6 - L'état du verre au Québec

La situation actuelle

À l'enfouissement – La gestion du verre est un enjeu majeur : il représentait, en 2015, 17 % des matières récoltées dans le bac de récupération selon Recyc-Québec. Toujours selon Recyc-Québec, au total, c'est seulement 14 % du verre récupéré qui était recyclé en 2015⁸. Toutefois, le verre récupéré ne l'est pas forcément pour faire à nouveau du verre, car le verre provenant des centres de tri est généralement trop contaminé par d'autres matières pour être utilisable. Il y a donc un réel enjeu sur la façon de récupérer notre verre pour mieux le recycler.

⁸ RECYC-QUÉBEC :

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/carac-residentielle-2012-2016.pdf>

En 2018, 70 000 tonnes de verre ont été envoyées dans des dépotoirs par les centres de tri; ce chiffre ne prend toutefois pas en considération le verre qui a été mis à la poubelle directement⁹.

Selon Recyc-Québec, les Québécois ont généré 157 000 tonnes de verre l'an dernier et seulement 58 000 tonnes ont été recyclées tant la qualité est mauvaise¹⁰. En 2015, les conditionneurs et recycleurs québécois ont reçu 55 000 tonnes de verre provenant du Québec. Cela inclut les matières traitées par les centres de tri de la collecte sélective (23 000 tonnes) et par la consigne publique (soit les contenants à remplissage unique qui représentent 24 000 tonnes). Le reste, soit 8 000 tonnes, est une estimation du verre récupéré par des collectes privées des industries, commerces ou institutions¹¹.

Importation de verre – Le verre de la fonderie Owens-Illinois de Montréal, la plus importante fonderie au Québec, ne provient pas de la collecte sélective et du bac de récupération des Québécois. L'usine utilise pourtant 40 % de verre recyclé et doit notamment s'approvisionner en verre provenant de la consigne d'autres provinces du Canada, entre autres de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Il utilise aussi le verre du Québec provenant de la consigne des bières.

En effet, pour pouvoir être utilisé plusieurs fois, le verre se doit d'être peu contaminé. Or, le verre sortant des centres de tri au Québec n'offre pas un matériel de qualité suffisant pour la fonderie. C'est plutôt un verre avec un fort taux de contamination (déchets de bois, métaux, etc.) dû au modèle de récupération employé : le bac pêle-mêle¹². Effectivement, la collecte non séparée engendre un mélange des matières, du verre se retrouvant avec du papier, du plastique ou inversement, alors que les usines ont besoin de verre d'une plus grande pureté, comme le permettrait un système de récupération comme la consigne.



Crédit : Opération Verre-Vert

⁹ Radio Canada - Recycler le verre reste un défi : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163614/recyclage-verre-quebec-enfouissement-depotoir-centre-de-tri>

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ RECYC-QUÉBEC. RECYC-QUÉBEC diffuse les résultats d'une première étude sur l'implantation de points de collecte du verre : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/salle-de-presse/archives-presse/2018-etude-implantation-points-collecte-verre>

¹² La Presse - Recycler le verre... pour vrai! <https://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201901/28/01-5212581-recycler-le-verre-pour-vrai.php>

Des solutions proposées pour recycler le verre

Devant ce portrait peu reluisant de la situation du verre au Québec, la mise en place d'un système de récupération du verre qui permettrait d'obtenir un verre pur, et donc entièrement recyclable, en plus de réduire la pression sur les matières premières et sur les centres d'enfouissement tout en étant une solution économiquement viable, s'impose d'elle-même.

Le recyclage du verre comporte certains enjeux, notamment la capacité de produire du verre répondant aux attentes et aux besoins des conditionneurs et des recycleurs et de mettre en place un système permettant au verre récupéré d'être recyclable et réutilisé (comme souligné plus haut avec la fonderie Owens-Illinois de Montréal). Contrairement aux autres matières du bac, le verre se recycle à l'infini et sans perte de matière : nous ne pouvons nous passer de cette opportunité.

Aujourd'hui, certains acteurs proposent au gouvernement une nouvelle technologie (technologie Krysteline) qui consiste à transformer le verre récupéré en poudre de verre. La matière obtenue est ensuite utilisée dans la composition d'autres produits, notamment pour de l'ajout cimentaire ou dans des écomatériaux de construction, de la laine minérale ou des infrastructures routières. D'emblée, nous soulignons que la demande pour ces produits n'est pas suffisante pour combler le potentiel de verre total à recycler.

Cette proposition, bien qu'elle puisse sembler attrayante au premier regard, pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, une telle revalorisation du verre nécessite obligatoirement par la suite la fabrication de matière neuve. Or, que nous suivions la hiérarchie des 3RV ou celle des 5R, nous devons avoir pour objectif de privilégier les premiers « R » dans notre façon de gérer le verre, c'est-à-dire, dans l'ordre : la réduction, la réutilisation, le recyclage (pour refaire du verre), et, en tout dernier lieu, la transformation en une nouvelle matière.

Le Québec se doit d'être ambitieux et de favoriser des solutions viables et durables à long terme. L'Association québécoise Zéro Déchet est particulièrement inquiète par la technologie Krysteline, car elle ne permet ni la réutilisation ni la refonte du verre. En effet, le verre issu du tri assuré par cette technologie contient notamment des infusibles porcelaine, brique et céramique - un trio de matériaux qui empêchent par leur présence la refonte du verre.

Ce procédé ne permet d'utiliser le verre récupéré qu'une seule fois, brisant ainsi le cycle de vie potentiellement infini du verre.

De plus, l'implantation de cette nouvelle technologie exigerait un important investissement, de l'ordre de 50 millions de dollars, de la part du gouvernement pour la modernisation des centres de tri et le développement des débouchés du verre utilisé. Cette somme conséquente pourrait être utilisée pour d'autres financements.

L'option de la consigne : la solution à privilégier

Pour l'Association québécoise Zéro déchet, la consigne est la meilleure solution qui permette la réutilisation complète du verre. Que l'on se base sur la hiérarchie des 3RV ou des 5R, la consigne est pour nous la solution à privilégier, car elle permet à la fois de prolonger la durée de vie du produit, d'utiliser une matière déjà en circulation et d'éviter une nouvelle extraction de matière

première comme le sable. On se lance dans l'économie circulaire. Avec la consigne, le verre est collecté de manière séparée, évitant ainsi la contamination et augmentant ainsi la valeur de toutes les matières récupérées.

Les taux de récupération via le système de consigne sont excellents (95 % pour les contenants à remplissage multiples et 70 % pour les contenants à remplissage unique), mais il est grand temps de moderniser le système qui n'a pas été revu depuis sa mise en place dans les années 1980.

Par ailleurs, un sondage de mars 2019 et réalisé par la firme SOM¹³ a démontré que 94 % des Québécois sont favorables à la modernisation du système de consigne, et que la très grande majorité des Québécois sont très ou assez favorables à l'élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique (84 %) et aux bouteilles de vin (92 %). D'ailleurs, les Québécois semblent prêts à retourner leurs contenants de verre si la consigne s'appliquait aux bouteilles de vin dans une proportion de 89 % - jamais un consensus sur le plan environnemental n'a-t-il semblé aussi fort!

Les efforts de modernisation des centres de tri en vue de mieux y séparer le verre semblent porter fruit. Cependant, le taux de recyclage réel du verre n'atteindra jamais les niveaux de ceux issus de la collecte sélective. Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, plusieurs options privilégiées pour le réemploi du verre issu de la collecte sélective sont en fait des formes de « sous-cyclage » (*downcycling*). Bien entendu, substituer d'autres matières premières avec une forte empreinte environnementale dans la fabrication d'isolants, d'abrasifs, de paillis, de béton et autres matériaux comporte certains avantages. Cependant, l'utilisation du verre en recouvrement journalier des centres d'enfouissement ne devrait constituer qu'une solution de dernier recours, lorsqu'aucune autre utilisation du verre en amont ne peut être faite.

Avec un système de consigne, on agit directement à la source en misant sur la réduction d'abord, avant le recyclage ou toute autre forme de mise en valeur.

Les critiques à la consigne

Malgré les principales critiques adressées à la mise en place d'un système de consigne du verre, nous constatons que celles-ci ne résistent pas sérieusement à l'analyse.

Par exemple, bien que le transport du verre demeure un enjeu, son impact environnemental global demeurerait positif. En effet, la transformation des bouteilles de verre affiche un meilleur bilan par rapport à son enfouissement, même lorsque leur transport est nécessaire, et ce, dans un rayon de 2000 km, affirme un rapport de Recyc-Québec datant de 2015¹⁴.

Certains détracteurs diront qu'un système de consigne n'est pas nécessaire puisque le verre est déjà récupéré via les « bacs bleus » et pourrait être d'assez bonne qualité s'il est bien trié. Or,

¹³ SOM. 2019-03. Mise à jour de l'étude sur la modernisation du système de consigne au Québec. 14 pp.

¹⁴ Pro-Consigne - La consigne fonctionne bien en Europe :

<http://www.pro-consigne.org/fr/nouvelles/la-consigne-fonctionne-bien-aussi-en-europe-301.htm>

certaines expériences récentes nous permettent d'en douter - le directeur de la fonderie Owens-Illinois de Montréal, François Carrier, a indiqué ce qui suit : « on a travaillé depuis trois ans avec une entreprise sur un projet pilote, et je suis le premier qui a été déçu de voir que ça n'a pas fonctionné. On a eu des échantillons, mais c'était encore trop contaminé pour pouvoir l'utiliser. »¹⁵

La critique au sujet de la potentielle perte d'emplois doit également être relativisée. La mise en place d'un système de consigne génèrerait assurément une nouvelle activité économique et donc, des emplois dans le domaine du recyclage. Par ailleurs, une inquiétude quant au type d'emplois disponibles dans le domaine ne peut nous empêcher de remettre en question notre modèle désuet de recyclage du verre. D'une part, certains propriétaires de centres de tri s'entendent sur le fait que le verre crée des bris sur les machines et des accidents de travail liés à des blessures. Il est permis de croire que les centres de tri augmenteront leurs bénéfices par l'amélioration de la qualité des matières résiduelles, et donc, l'augmentation de leur prix de revente.

Pour conclure sur l'état du verre au Québec

Le modèle qui est actuellement privilégié au Québec quant au recyclage prône davantage la quantité de matière dans le bac de récupération que la qualité de celle-ci, en ne demandant pas aux citoyens de séparer le verre du métal, du papier, du carton et du plastique. Or, avec les données que nous détenons aujourd'hui, nous ne pouvons plus jouer à l'autruche. Nous croyons fermement que si nous souhaitons valoriser nos matières résiduelles, il ne faut pas simplement recycler : il faut bien recycler.

Nous devons trouver une façon de réutiliser le verre, ou, à défaut, de le refondre, et ce, en isolant le verre avec le verre, pour en maintenir la qualité et donc la valeur. Continuer de mettre le verre au bac de récupération où, automatiquement, il se cassera et contaminera le reste du bac ou sera lui-même contaminé n'est ni utile ni viable.

Plus on favorise le haut de la hiérarchie des 3RV (ou encore mieux, des 5R, dont la réutilisation que seule la consigne permet réellement), moins il y a d'émissions de GES et d'impact environnemental négatif. Nous réitérons l'importance de donner le plus de « vies » possibles et utiles aux matières résiduelles. Pour le verre, le potentiel est presque infini. Et au Québec, ce n'est pas la matière (ou les besoins en matière!¹⁶) qui manque. Pourquoi ne pas saisir ce potentiel inestimable du verre en mettant en place une solution permettant à l'offre de répondre à la demande, le tout ici même, au Québec?

¹⁵ Radio Canada - Recycler le verre reste un défi : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163614/recyclage-verre-quebec-enfouissement-depotoir-centre-de-tri>

¹⁶ *Ibid.*

7 - Des exemples inspirants : ils sont passés à l'action

L'idée de valoriser de la meilleure façon possible le verre, notamment en passant par le système de la consigne, est loin d'être farfelue ou inusitée.

En Europe, la consigne est un système en place dans de nombreux pays comme la Suisse, l'Allemagne, la Suède, le Danemark et la Belgique. L'Allemagne atteint un des taux de retour du verre par les citoyens le plus élevé au monde, soit entre 95% et 99%¹⁷.

Au Canada, la collecte séparée du verre est désormais la norme dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Manitoba¹⁸. La Nouvelle-Écosse est la championne au Canada pour détourner les déchets des dépotoirs. En effet, cette province produit la plus faible quantité de déchets par habitant au Canada, soit 398 kg par personne annuellement contre 651 kg au Québec¹⁹, grâce à un système de recyclage très efficace.

Son succès est dû en grande partie à un système de consigne très complet : bouteilles de bière, d'eau, de jus et de vin. La consigne est élargie à 27 contenants, dont le plastique, l'aluminium et même le carton Tetra Pak! D'un point de vue financier, cette pratique permet le financement d'une partie de la collecte sélective, car seulement la moitié du montant de la consigne est remis aux consommateurs qui rapportent leurs contenants; l'autre moitié est utilisée pour financer le système. Ainsi, en Nouvelle-Écosse, la consigne est un système qui s'autofinance²⁰.

Depuis sa mise en place, la consigne a permis la création de 898 emplois en Nouvelle-Écosse, ce qui correspond en valeur à 31,4 millions de dollars en salaires et avantages sociaux. En 2018, les économies en frais de collecte étaient de 5,5 millions de dollars et de 2,2 millions de dollars pour les coûts liés à l'enfouissement²². Le taux de récupération des contenants consignés est de 87 % en Nouvelle-Écosse, contre 72 % au Québec, selon les chiffres de Recyc-Québec (2008-2015) et de Divert Nova Scotia (2018)²¹.

Au Québec, enfin, dans une dizaine de municipalités, dont celle de Saint-Denis-de-Brompton, le recyclage séparé du verre, qui est déposé dans des bennes spécifiques, suscite déjà l'enthousiasme et semble motiver les citoyens. Les résidus vitreux sont par la suite pris en charge par l'entreprise 2M Ressources, qui les envoie à son tour à la fonderie Owen-Illinois de Montréal.

À Saint-Denis-de-Brompton, qui a été la pionnière de ce mouvement en 2015, grâce à un regroupement de citoyens engagés, l'opération se fait à coût presque nul : en effet, la municipalité

¹⁷ Pro-Consigne - La consigne fonctionne bien en Europe :

<http://www.pro-consigne.org/fr/nouvelles/la-consigne-fonctionne-bien-aussi-en-europe-301.htm>

¹⁸ La presse - La bataille du recyclage du verre : http://plus.lapresse.ca/screens/d41656ba-7427-4488-9331-2549ab10a4da_7C_0.html

¹⁹ Ici Radio-Canada - Des centres de tri du Québec crient à l'aide : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1100180/centres-tri-quebec-recyclage-papier-quebec-aide-gouvernement-enfouissement>

²⁰ *Ibid.*

²¹ La Presse - La Nouvelle-Écosse championne du recyclage :

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/201905/11/01-5225732-la-nouvelle-ecosse-championne-du-recyclage.php>

régionale de comté (MRC) rembourse à la municipalité l'essentiel des coûts de transport du verre. Le maire de la ville, Jean-Luc Beauchemin, atteste que « la qualité à la sortie est excellente et ne présente aucune contamination. »²²

Depuis, d'autres municipalités ont emboîté le pas : en novembre 2016, Saint-Bruno-de-Montarville Eastman en 2017; Cowansville en mars 2019; la MRC Val-St-François en avril 2019; et enfin le canton d'Orford et la ville de Saint-Lambert en mai 2019.

Bref, il y a un effet boule de neige sans équivoque à ces initiatives citoyennes. Nous croyons fermement que l'engagement des citoyens à changer par eux-mêmes les choses par rapport à la valorisation du verre démontre une évidence : il est grand temps que le gouvernement mette l'épaule à la roue quant à notre responsabilité collective face à la gestion des matières résiduelles comme le verre. Nous ne pouvons que constater qu'il est possible, voire nécessaire de s'inspirer de ces belles initiatives; de toute évidence, les Québécois sont prêts et attendent de pied ferme ces changements de la part de leur gouvernement.

²² La Presse - Recycler le verre... pour vrai! <https://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201901/28/01-5212581-recycler-le-verre-pour-vrai.php>

8 - Conclusion et recommandations

Devant l'évidence et l'urgence de revoir la gestion du verre comme matière résiduelle, tant pour des raisons écologiques que pour répondre aux demandes et préoccupations des citoyens, nous recommandons d'appliquer les 3RV ou les 5R dans l'ordre, en considérant toutes les étapes et en favorisant celles se trouvant au début de la hiérarchie des solutions.

1- Réduire à la source / refuser et réduire

Limiter au maximum l'introduction de nouvelles matières premières pour produire du verre, notamment par la mise en place d'un système de consigne du verre.

Subventionner des associations pour qu'elles sensibilisent les citoyens au principe de réduction à la source.

Donner des outils aux citoyens en finançant des projets permettant d'appliquer le principe de réduction.

Exemple : la ville de Montréal a subventionné un projet zéro déchet à hauteur de 50 000 \$ au printemps 2019.

2- Réemployer / réutiliser

Dans un premier temps, mettre en place un système de consigne qui permet la réutilisation des contenants. La consigne est la seule solution permettant la réutilisation des contenants de verre.

Exemple : réutilisation des bouteilles de cidre fabriquées au Québec.

3- Recycler

Dans un deuxième temps, mettre en place un système de consigne permettant la refonte du verre et sa réutilisation pour en faire du verre.

Exemple : la fonderie Owens-Illinois de Montréal s'approvisionne en verre de consigne, seul système qui lui permet d'obtenir la quantité requise de verre de qualité.

Enfin, nous recommandons le recours au **V**, ou à la valorisation, uniquement dans les cas où les autres solutions ont déjà été envisagées/utilisées, ou encore lorsque ces solutions sont impossibles. La valorisation aboutit alors à la transformation d'une matière résiduelle afin d'obtenir une nouvelle matière.

Exemple : la technologie Krysteline qui transforme le verre en poudre de verre comme composant à la création d'une autre matière.

La population québécoise démontre maintenant plus que jamais son engagement vis-à-vis de la gestion des matières résiduelles. L'un des premiers gestes cités pour définir l'action environnementale d'un individu est souvent le recyclage. Il est primordial de ne pas briser le lien de confiance des citoyens vis-à-vis du système de recyclage en répondant à leur demande claire de modernisation et en allant *plus loin*.

Les solutions existent et ont fait leurs preuves. Il nous reste maintenant à avoir la volonté et le courage de les mettre en place et à devenir un modèle mondial pour la gestion du verre!